



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 3 février 2023 Délibération n° 2023-02

Objet de la délibération : Compte Administratif 2022

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance :

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 37 (dont 38 votants)

Date de convocation :

L'an deux mille vingt trois le trois février à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Alain GUINIOT (pouvoir de Graziella GUERRE), Gérard BROUILLON (pouvoir de Patrick BLIGNY) (Pays d'Arnay-Liernais) ; Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, Joël SOILLY (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Denis BAULOT, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Samuel GALAUD, Véronique ILLIG (pouvoir de Patricia NORE) (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Thierry JEAN (Ouche et Montagne) ; Graziella GUERRE (pouvoir à Alain GUINIOT), Patrick BLIGNY (pouvoir à Gérard BROUILLON) (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER Hervé LOUIS, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Bernard CLERC, Eric BAULOT, Patricia NORE (pouvoir à Véronique ILLIG) (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxoismorvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Le compte administratif du Budget principal de l'exercice 2022, vous a été remis. Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés et les actions menées. En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Laurence PORTE élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur MOLINOZ, Président.

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, qui est résumé par les tableaux ci-joints. Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	630 607,07 €	661 234,15 €	- 30 627,08 €	79 256,94 €	+ 48 629,86 €
	Section d'investissement	205 876,78€	123 783,18 €	+ 82 093,60€	- 34 859,19 €	+ 47 234,41 €
	Budget total	836 483,85€	785 017,28€	+ 51 466,52€	44 397,75 €	95 864,27 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le résultat brut global de clôture 2022 du budget principal est donc de 95 864,27 €. Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser et le cumulé) est de 95 864,27 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du PETR du Pays de l'Auxois Morvan présenté par Mme Laurence PORTE,

Monsieur le président ayant quitté la séance, en vertu des dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT,

Le PETR, après en avoir délibéré par :

Pour : 37
Contre :
Abstentions :

1) Approuve le Compte Administratif 2022 pour le Budget principal

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*